



0906741801

DATE DEPOT : 2009-08-04

NUMERO DE DEPOT : 67418

N° GESTION : 2009B04233

N° SIREN : 402889794

DENOMINATION : IDF EXPERTISE ET CONSEIL

ADRESSE : 23 rue Paul Valéry 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/07/06

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT
CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

09BL233

04 AOUT 2009
67418

IDF EXPERTISE & CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 38 112.25 €
23, rue Paul Valéry
75116 PARIS
RCS PARIS 402 889 794

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PH 06/07/09 CZ, CN, MS
06

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 6 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf, le Six juillet, à 19 heures 15.

Les associés de la société IDF EXPERTISE & CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 Euros, divisé en 2 500 actions de même valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, à PARIS (75008) – 33, rue Daru, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves KERVEILLANT en sa qualité de Président de la société.

La société ACA EXPERTISE & CONSEIL, est appelée comme unique scrutateur.

Monsieur Eric CHAPUS remplit par ailleurs les fonctions de secrétaire.

GESTION EXPERTISE ET REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, est absent.

Le Président constate que les associés présents réunissant 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux règles de majorité et de quorum prévues aux statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises ou adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- la copie de la lettre de démission du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été mis à la disposition des associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Rapport du Président,
- Constat de la démission de Monsieur Yves KERVEILLANT de ses fonctions de Président de la société,
- Nomination de Monsieur Eric CHAPUS en qualité de Président,
- Nomination de la société ACA EXPERTISE & CONSEIL, représentée par Monsieur François MAHE en qualité de Directeur Général,

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Modification des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de son rapport puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président prend acte de la démission de Monsieur Yves KERVEILLANT de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

La collectivité des associés donne quitus entier de son mandat à Monsieur Yves KERVEILLANT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Yves KERVEILLANT :

Monsieur Eric CHAPUS, de nationalité française, né le 24 AVRIL 1974 à GUERET (23) demeurant 34, rue André Citroën – 92300 LEVALLOIS PERRET en qualité de Président sans limitation de durée et à compter de ce jour.

Monsieur Eric CHAPUS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Eric CHAPUS a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait volontiers ce mandat et qu'il n'était frappé d'aucune limitation, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice régulier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*En conséquence de ce qui précède, Monsieur Eric CHAPUS présente à l'Assemblée sa démission de ses fonctions de Directeur Général.
L'Assemblée en prend acte et lui donne quitus entier de son mandat.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de l'adoption de la résolution suivante, de nommer en qualité de Directeur Général :

La société ACA EXPERTISE & CONSEIL, représentée par Monsieur François MAHE, en qualité de Directeur Général sans limitation de durée et à compter de ce jour.

Cette dernière exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Elle a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait volontiers ce mandat et qu'elle n'était frappée d'aucune limitation, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice régulier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du Président, accepte les modifications des statuts proposées quant au contenu des articles 17 et 19.

Les modifications apportées sont les suivantes :

**« ARTICLE 17 – PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL – DIRECTEUR
GENERAL DELEGUE**

.../...

Au cours de la vie sociale, l'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du Président, nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales associées auxquelles peut être conféré le titre de Directeur Général ou Directeur Général Délégué.

.../...

ARTICLE 19 – DIRECTEUR GENERAL

Désignation :

Sur proposition du Président, les associés peuvent donner mandat à une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), associée(s) et inscrite(s) à l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes, de l'assister dans ses fonctions avec le titre de Directeur Général.

Les Directeurs Généraux sont nommés par décision collective des associés statuant dans les conditions de majorité ordinaire.

Lorsque le Directeur Général est une personne physique, il peut bénéficier d'un contrat de travail au sein de la Société. »

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance levée par le Président à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire

Monsieur Eric CHIAPUS
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

« Bon pour démission des fonctions de Directeur Général »

ACA EXPERTISE & CONSEIL
Monsieur François MAHE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »